



MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE DES
MONUMENTS NATIONAUX

FICHE DE POSTE

2025-1918909

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° CSP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 12/05/2025

Intitulé du poste (F/H):

**Agent ou agente d'accueil, de surveillance et de
médiation (F/H)**

Maison et jardins de Georges Clemenceau

Catégorie statutaire : C

Corps : Adjoint technique d'accueil,
de surveillance et de magasinage

Code corps : AASM

Spécialité : Accueil et surveillance

Groupe RIFSEEP : 2

Grille CMN : Groupe 1

Métier cadre de gestion : Agent du
patrimoine

Domaine(s) Fonctionnel(s) : (Cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)
Culture et patrimoine

Emploi(s) Type : (cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012)
CUL02A

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
Maison et jardins de Georges Clemenceau – Saint-Vincent-sur-Jard (85520)

Missions

Placé sous l'autorité hiérarchique du responsable opérationnel (TESC) des monuments de la circonscription (La Rochelle – Maison Clemenceau), l'agent/agente d'accueil, de médiation et de surveillance accueille et informe les publics, concourt à la bonne présentation des monuments et en assure la surveillance afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que la sûreté des collections.

Activités principales

En matière d'accueil et de médiation auprès du public :

- Accueillir, orienter et informer les visiteurs :
- Exécuter si besoin des travaux de nettoyage courant et ponctuel du monument pour s'assurer de la bonne présentation continue des espaces ouverts au public.
- Conduite des visites commentées auprès des publics
- Conduite de visites commentées en lien avec les expositions temporaires
- Conduite de visites adaptées auprès du public scolaire
- Conduite d'animation auprès du public scolaire
- Veiller au bon déroulement des manifestations temporaires et des événements organisés au sein du monument
- Participer à la manutention liée aux manifestations temporaires.

En matière de surveillance du monument :

- Surveiller les espaces ouverts au public ;
- Faire appliquer le règlement de visite des monuments ;
- Veiller à la sûreté des collections et à la sécurité des personnes, avec une attention toute particulière lors des travaux et manifestations ;
- Appliquer et faire appliquer les consignes dans les situations d'urgence ;
- Porter secours aux personnes et aux biens en appliquant les consignes de sécurité.

Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

Compétences techniques :

- Techniques d'accueil : expert
- Règles de sécurité et sûreté dans un ERP : maîtrise
- Techniques de gestion de conflit ; pratique

Savoir-faire :

- Méthode et organisation
- Savoir détecter des situations dangereuses
- Capacité à travailler en équipe
- Aisance orale pour la médiation et la prise de parole en public

- Appliquer les consignes, respecter le règlement intérieur et mettre en oeuvre le règlement de visite du monument ;
- Répondre aux attentes et aux spécificités des différents publics ;
- Intervenir avec rapidité dans le respect des procédures et gérer les situations difficiles ;
- Rendre compte à sa hiérarchie.

Savoir-être :

- Bonne présentation
- Sens du contact et de l'accueil, savoir aller à la rencontre des publics
- Sens du collectif (participer à une dynamique d'équipe)
- Réactivité

Environnement professionnel :

Le Centre des monuments nationaux (CMN) rassemble, depuis plus d'un siècle, le plus important réseau de sites et monuments de France, de la préhistoire à nos jours.

Fort de la richesse de ce bien commun, de la diversité des lieux et savoir-faire de ses équipes, il œuvre chaque jour pour conserver, révéler et transmettre ces patrimoines naturels et culturels à tous les publics.

En faisant dialoguer histoire, art et culture, il fait de ses monuments des lieux de connaissance, de création, d'émotion et de partage qui contribuent à renforcer le lien social.

Présidé par Marie Lavandier, le CMN est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture. Créé en 1914 sous le nom de Caisse nationale des monuments historiques et préhistoriques, il devient le CMN en 2000. Ses 1 470 agents ont accueilli plus de onze millions de visiteurs en 2023.

*S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des ventes en boutique dans son réseau de librairie boutique, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le **Centre des monuments nationaux** est un acteur de solidarité patrimoniale.*

L'établissement a par ailleurs pour mission d'assurer, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.

Le CMN assure également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. Il contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.

Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.

Les services du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable,

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), Le Centre des Monuments Nationaux, dispose du double label :

« **Label Egalité Professionnelle** » et le « **Label Diversité** » L'Etablissement s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement.

Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement : signalement-culture@conceptrse.fr

Ou avoir fait l'objet de discrimination : https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/formulaire_saisine/

La circonscription de La Rochelle compte 4 monuments (tours de La Rochelle, maison et jardins de Georges Clemenceau, abbaye de Charroux et site gallo-romain de Sanxay), répartis sur 3 départements et 2 régions. L'équipe de la circonscription compte 24 agents. La maison et jardins de Georges Clemenceau accueille plus de 22 000 visiteurs par an.

Liaisons hiérarchiques : TSC

Liaisons fonctionnelles : Pôle administratif

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

- **Poste ouvert à tous statuts :** fonctionnaires de catégorie C (toutes fonctions publiques, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative), et en contrat à durée indéterminée à temps complet.
- Rémunération de **22 270 € bruts annuels** hors primes et travail dominical.
La fourchette de rémunération mentionnée s'adresse uniquement aux agents contractuels.
Pour les agents titulaires, la rémunération sera déterminée sur la base de la fiche financière que nous solliciterons auprès de leur établissement de rattachement, en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur.
- Date de prise de poste souhaitée : **1 septembre 2025**
- Emploi posté, soumis à l'obligation de travail dominical ;
- Régime d'astreinte
- Travail certains jours fériés et lors d'opérations fédératives ;
- Il peut être amené à assurer ses fonctions en horaires décalés (manifestations exceptionnelles)
- Tickets restaurant

Envois des candidatures :

CV et lettre de motivation obligatoires (+ dernier arrêté de situation pour les candidats fonctionnaires) à envoyer au plus tard le **12/06/2025** : [CMN - Agent ou agente d'accueil, de surveillance et de médiation H/F](#)

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.